

Janvier 2018

Madame, Monsieur,

Le 2 février prochain, Reims va accueillir le traditionnel départ du **Rallye Monte-Carlo Historique**.

Le parc des véhicules sera situé à l'arrière de l'hôtel de ville et à partir de 19 h, toutes les minutes, 98 voitures s'élanceront de la place de l'hôtel de ville.

Afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de cette manifestation, des mesures seront prises concernant le stationnement, la circulation et la collecte des déchets :

Stationnement interdit

Le stationnement sera interdit place de l'hôtel de ville (entre la façade de l'hôtel de ville et l'îlot central) **du 31 janvier à partir de 8 h jusqu'au 6 février**, fin de démontage.

À compter du 25 janvier à partir de 20 h jusqu'au 2 février fin de la manifestation, l'installation des plots béton dans les rues suivantes :

Rue Albert Réville (sur 30 m à partir de la rue de Mars), rue Prison du Baillage (sur 30 m à partir de la rue de Mars), rue du Marc (sur 30 m à partir de la rue Jean-Jacques Rousseau), rue de la Belle Image (sur 20 m à partir de la rue Jean-Jacques Rousseau), rue du Temple (entre la rue de la Belle Image et la place Léon Bourgeois, place Léon Bourgeois, rue Pluche (entre la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Notre Dame de l'Épine), rue Legendre (entre la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Courmeaux), rue du Marc, rue Notre Dame de l'Épine (entre la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Pluche et rue de la Grosse Écritoire, rue Salin (sur 30 m à partir de la rue du Docteur Jacquin), rue Cotta et rue de la Renfermerie (sur 30 m à partir de la rue du Général Sarrail) sauf véhicule(s) nécessaire(s) à la dite manifestation.

À compter du 1^{er} février à partir de 20 h jusqu'au 2 février fin de la manifestation dans les rues suivantes :

Rue Jean-Jacques Rousseau, rue Henri IV, rue Colbert (entre la place du Forum et la place de l'hôtel de ville), rue du Général Sarrail (entre la rue des Écrevées et la place de l'hôtel de ville), rue de Mars (de la rue du Temple jusqu'à l'hôtel de ville), rue Thiers (entre la rue du Général Sarrail et la rue des Boucheries des deux côtés, rue de Tambour (entre la rue Cotta et la place de l'hôtel de ville) et la rue du Docteur Jacquin (entre la rue de Pouilly et la place de l'hôtel de ville), l'accessibilité des secours et des services seront maintenus.

.../...

.../...

Circulation

La circulation durant le montage des tribunes sera interdite place de l'hôtel de ville (entre la façade de l'hôtel de ville et l'îlot central) **du 31 janvier à partir de 8 h jusqu'au 6 février**, à la fin de démontage.

La circulation durant la manifestation sera interdite le 2 février de 12 h à la fin de la manifestation dans les rues suivantes : place de l'hôtel de ville, rue Henri IV, rue de la Grosse Écritoire, rue du Général Sarrail, rue du Docteur Jacquin (entre la rue de Pouilly et la place de l'hôtel de ville), rue Colbert (entre la place du Forum et la place de l'hôtel de ville), rue de Tambour, rue Jean-Jacques Rousseau, rue du Marc, rue de la Prison du Baillage, rue du Temple (entre la rue de la Prison du Baillage et la place Jean-Jacques Rousseau), rue Notre Dame de l'Épine (entre la rue Pluche et la rue Jean-Jacques Rousseau), rue Legendre, rue Albert Réville, rue Thiers (entre la rue du Général Sarrail et la place des Boucheries), rue de la Belle Image, rue de la Renfermerie, place Léon Bourgeois, rue Jovin, Rue Cotta, rue Salin, rue du Petit Four, rue du Château de Porte Mars, rue Linguet, rue des Écrevées, rue du Grenier à Sel et rue Courmeaux (de la rue Andrieux jusqu'au boulevard Lundy).

Dans le cadre de l'état d'urgence, le 2 février, de 12 h à la dépose de barrières crash, des barrières seront installées dans les rues suivantes : rue Legendre, rue Pluche, place Léon Bourgeois, rue Notre Dame de l'Épine, rue du Temple, rue de la Belle Image, rue du Marc, rue de la Prison du Baillage, rue de Tambour, rue Colbert, rue du Docteur Jacquin, rue Thiers, rue de la Renfermerie, rue du Général Sarrail, rue Henri IV, rue de Mars et rue Albert Réville.

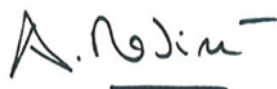
Collecte des déchets

La collecte des déchets du vendredi 2 février qui a lieu habituellement en début de soirée sera retardée à 22 h.

Les rues suivantes sont concernées : rue de la Grosse Écritoire, rue du Général Sarrail, rue Colbert, rue du Tambour, place de l'hôtel de ville et rue Jean Jacques Rousseau.

Je vous invite donc à sortir vos sacs et bacs de déchets le plus tardivement possible par rapport à cette nouvelle heure de collecte ou de les présenter au ramassage de samedi soir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Arnaud ROBINET
Maire de Reims
Vice-président du Grand Reims
délégué aux voiries rémoises